



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-026-2022-05

PUBLIÉ LE 12 MAI 2022

Sommaire

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2022-05-11-00002 - Arrêté du 11 mai 2022 portant délégation de signature à madame Anne TANGUY cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement au rectorat de l'académie de Créteil (4 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2022-05-11-00002

Arrêté du 11 mai 2022 portant délégation de signature à madame Anne TANGUY cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement au rectorat de l'académie de Créteil



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 11 mai 2022 portant délégation de signature à madame Anne TANGUY cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement au rectorat de l'académie de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégations de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs du département de Mayotte et de Polynésie française pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 1^{er} octobre 2019 nommant madame Nathalie MAMMES attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 juin 2020 nommant madame Luxelle FLORINA attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 14 octobre 2021 affectant madame Géraldine SAUX, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil en qualité de chargée de mission (coordination paye et contrôle de gestion) ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 février 2022 affectant madame Julie GUITTON, attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil en qualité d'adjointe à la cheffe de la division des personnels ATSS et de l'encadrement (DPAE) ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 25 février 2022 affectant madame Patricia SKORUPSKI, professeure des écoles hors classe détachée dans le corps des attachés d'administration de l'État au grade d'attaché principal d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil en qualité d'adjointe à la cheffe de la division des personnels ATSS et de l'encadrement (DPAE) ;

- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 août 2020 nommant madame Michèle MERCIER attachée d'administration de l'État ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 20 octobre 2020 nommant madame Alizé MARIE-JOSEPH attachée d'administration de l'État stagiaire au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 5 mai 2022 nommant madame Anne TANGUY attachée principale d'administration de l'État au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Anne TANGUY, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) les arrêtés portant recrutement et nomination des personnels titulaires et non titulaires des filières administratives, techniques, sociales et de santé ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel et les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, la mise en position d'accomplissement du service national et la mise en position normale d'activité ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés prononçant les congés de maladie ;

les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après disponibilité, ou détachement ou congé parental ;

l'évaluation, la promotion de grade et de corps et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ;

la radiation des cadres après acceptation de la démission ou intégration dans un autre corps pour les corps à gestion académique ;

la constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les contrats de recrutement des apprentis et les conventions financières avec les CFA ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail.

2) les documents et courriers concernant la paye.

3) les convocations des personnels aux réunions d'organisation et de jury des concours et recrutements administratifs et ITRF ;

les acceptations et les refus de candidatures ;

les convocations des candidats ;

la communication des relevés de notes aux candidats ;

les pièces relatives aux frais de concours ;

la liquidation et le paiement des frais de concours.

4) les correspondances relatives à l'activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Anne TANGUY, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

Madame Patricia SKORUPSKI et madame Julie GUITTON, adjointes à la cheffe de division,

Mesdames Luxelle FLORINA, Nathalie MAMMES et Alizé MARIE-JOSEPH, cheffes de service,

Madame Michèle MERCIER, cheffe du bureau des personnels d'inspection et de direction,

pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 4) de l'article 1^{er} ;

Madame Géraldine SAUX, chargée de mission, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2) et au 4) de l'article 1^{er}.

Et à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3: Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 mars 2022.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 11 mai 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT